

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par le règlement 06-25

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale adjointe, et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, que :

LE RÈGLEMENT 06-25 POUR ABROGER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT 12-14 POUR RÉGIR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 15 juillet 2025 et est entré en vigueur le 18 juillet 2025, date de la publication.

Toute personne intéressée à le consulter peut le faire dans notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.municipalitepontiac.com/fr/reglements-municipaux/reglements-services-de-ladministration/>

DONNÉ À PONTIAC, ce 18^e jour du mois de juillet de l'année deux mille vingt-cinq.



Sandra Martineau
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandra Martineau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour de juillet en l'an deux mille vingt-cinq.



Sandra Martineau
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière